



L'INTELLIGENCE AUTREMENT
SMART INNOVATION

CRC-105M
Consultation générale
Planification immigration
au Québec 2026-2029

PAR COURRIEL

Richmond, le 7 août 2025

Mme Ann-Philippe Cormier
Secrétaire de la Commission des relations avec les citoyens
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
3e étage, Bureau 3.22
Québec (Québec) G1A 1A3
Téléphone : 418 643-2722
crc@assnat.qc.ca

Objet : Consultations sur la planification pluriannuelle de l'immigration 2026-2029

Madame la Secrétaire,

La présente vise à vous transmettre les commentaires d'Exo-s, sur la [planification pluriannuelle de l'immigration 2026-2029](#). Pour notre entreprise, l'accès aux travailleurs étrangers temporaires (TET) n'est pas facultatif : il en va de notre survie.

Exo-s participe chaque jour à la vitalité économique de Richmond, QC. Notre entreprise est un concepteur et fabricant de systèmes fonctionnels en plastique en utilisant le processus d'injection, principalement pour l'industrie automobile.

Impacts majeurs d'une réduction du nombre de travailleurs étrangers temporaires (PTET)

En juin 2025, le gouvernement a déposé à l'Assemblée nationale les propositions d'orientations pluriannuelles en matière d'immigration pour la période 2026-2029. Pour nous, il est clair que les efforts des derniers mois pour réduire les cibles pour l'immigration temporaire ne doivent pas être répétés. C'est un jeu qui n'en vaut tout simplement pas la chandelle.

Depuis plus de 50 ans nous offrons des emplois bien payés et de qualité à plus de 200 employés. De ce nombre, 38 sont des TET. Sans eux, notre entreprise ne peut pleinement assumer son rôle dans l'économie de notre région et du Québec. Il faut être clair : nous faisons appels à des TET faute de main-d'œuvre sur le territoire. Ne fermons pas les yeux sur cette réalité.

Les impacts des restrictions sont bien réels :



L'INTELLIGENCE AUTREMENT
SMART INNOVATION

- **Investissements retardés ou annulés** : Sans main-d'œuvre pour soutenir nos projets de croissance, investir pour accroître notre capacité de production n'est tout simplement pas viable.
- **Quarts de travail compromis** : Sans main-d'œuvre pour combler des quarts de soir, de nuit ou de fin de semaine, notre entreprise ne peut remplir son carnet de commandes et pourrait transférer des contrats à des entreprises en dehors du Québec, tandis que notre siège social est au Québec.
- **Pénurie de main-d'œuvre locale non comblée**

Nous avons fait tous les efforts possibles pour recruter localement, sans succès. Les TET ne remplacent pas des travailleurs locaux : ils comblent un vide que personne d'autre ne peut actuellement remplir. Réduire l'accès aux TET ne résout pas la pénurie, elle l'aggrave. De plus, notre main-d'œuvre est vieillissante : près du tiers de notre personnel prendra sa retraite au cours des cinq prochaines années. Malgré la poursuite active de nos efforts de recrutement local, nous avons déjà du mal à remplacer les départs actuels. Cette situation ne fera que s'accroître si des solutions concrètes et flexibles ne sont pas mises en place rapidement.
- **Baisse de la production et retards de livraison**

Sans le soutien des TET, notre capacité de production diminue, entraînant des retards de livraison qui nuisent à notre réputation auprès de nos clients et partenaires. Ces retards compromettent également nos ententes contractuelles et mettent à risque des relations d'affaires établies depuis longtemps.

Propositions de Manufacturiers et Exportateurs du Québec

Un équilibre entre capacité d'accueil et besoins de main-d'œuvre est non seulement possible : il est essentiel pour des entreprises, comme la nôtre, qui participe activement au dynamisme économique de notre région.

Comme association représentant les intérêts de notre secteur, Manufacturiers et Exportateurs du Québec (MEQ) met de l'avant des propositions concrètes pour que la prochaine planification pluriannuelle de l'immigration tienne compte des particularités des manufacturiers :

- **Favoriser la rétention des travailleurs étrangers déjà présents au Québec**, en instaurant une clause de droits acquis pour les travailleurs étrangers temporaires (TET) visés par les annonces fédérales de septembre 2024;
- **Maintenir les niveaux de TET actuels mais prioriser le secteur manufacturier dans le traitement des demandes**, compte tenu des retombées économiques globales du secteur, des postes à combler et du potentiel de croissance;
- **Adapter le Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) aux réalités régionales**, en autorisant jusqu'à 20 % de TET à bas salaire et en établissant le salaire référence en fonction des salaires moyen de chaque MRC;



L'INTELLIGENCE AUTREMENT
SMART INNOVATION

- **Revoir la liste des professions admissibles au traitement simplifié** afin d'y prioriser les métiers liés au secteur manufacturier et inclure les professions avec un léger déficit, comme c'était le cas auparavant;
- **Mettre en place un processus accéléré d'EIMT** pour les entreprises manufacturières ayant des besoins urgents et pouvant démontrer le succès de leurs expériences antérieures en matière de recrutement et d'intégration de TET.

Nous souhaitons continuer à collaborer avec le gouvernement pour trouver des solutions gagnantes pour tous, où les travailleurs étrangers temporaires viennent combler des besoins réels et immédiats, pour assurer que le secteur manufacturier québécois poursuive son rôle déterminant pour notre économie.

Nous vous remercions de l'attention portée à cette correspondance et demeurons disponibles pour répondre aux questions.

Merci et au plaisir,

Steven Gévry
Directeur d'usine
Exo-s Inc.

c.c. M. Jean-François Roberge, ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration,
Mme Julie White, PDG Manufacturiers et Exportateurs du Québec,